

DEPARTEMENT :  
AUDE.

ARRONDISSEMENT :  
LIMOUX.

Nos Réf. : SP/CR

**Domaine : 5**  
Institutions et vie politique  
**Sous domaine : 5.4 et 5.5**  
Délégation de fonction et de  
signature

**OBJET :**  
Délégations accordées à M.  
Eric BRETON, 5<sup>ème</sup> Adjoint au  
Maire.

**DATE**  
**17/04/2026**  
Certifié exécutoire par réception  
en Sous Préfecture le :

**20 AVR. 2026**

Le Maire de QUILLAN,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article  
L. 2122-18 et 23,

**Vu** la délibération en date du 28 mars 2026 relative à l'élection de M.  
Stéphane PEILLE en qualité de Maire de la Commune de Quillan,

**Vu** la délibération en date du 28 mars 2026 relative à l'élection des  
adjoints au Maire de la Commune de Quillan et du maire délégué,

**Vu** le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 28  
mars 2026,

**Considérant** que M. Le Maire d'une commune dispose sous sa  
responsabilité du pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses  
fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil  
municipal,

**Considérant** que pour le bon fonctionnement du service, il convient de  
donner délégation à M. Eric BRETON, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A compter de sa publication, M. Eric BRETON, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire est chargé des compétences  
suivantes :  
- ASSOCIATIONS  
- TOURISME  
- CULTURE

**ARTICLE 2 :** Sous ma responsabilité et ma surveillance, une délégation permanente de compétence et de  
signature est accordée à M. Eric BRETON, à l'effet de signer tous les documents actes, arrêtés,  
décisions et courriers afférents aux affaires visées en l'article 1 , relatifs à sa délégation.

**ARTICLE 3 :** M. Eric BRETON dispose délégation de signature pour tout dépôt de plainte ou de constitution de  
partie civile ainsi que pour les commissions relatives aux ERP.

**ARTICLE 4 :** M. Eric BRETON dispose délégation de signature pour tous les actes d'état civil de la commune de  
Quillan.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune de Quillan et ampliation sera faite à  
Mme la Sous-Préfète de Limoux, à Mme le chef de SGC Limoux-Quillan et à M. le 5<sup>ème</sup> Adjoint.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Montpellier dans la limite de deux mois francs suivant sa publication et sa  
notification à l'intéressé.

**ARTICLE 7 :** M. Le Maire de la commune de Quillan, M. le Directeur Général des Services et Mme La Comptable  
Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUILLAN, le 17 avril 2026

Le Maire,

M. Stéphane PEILLE.



2026-04-040

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-04-20T07-31-01.00 ( MI269193947 )

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20260420-2026-04-040-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Délégations accordées à M. Eric BRETON, 5ème Adjoint  
au Maire.

Date de décision : Apr 20, 2026 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.4. Delegation de fonctions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026 04 040.PDF](#)

Préparé

Date 20/04/26 à 07:31

Par JORDAN Edouard

Transmis

Date 20/04/26 à 07:31

Par JORDAN Edouard

Accusé de réception

Date 20/04/26 à 07:37